



# CHAMPIONNAT REGIONAL U13 M/ U13F

Document à transmettre à la Ligue  
avant le début du Championnat 2<sup>ème</sup> phase

Conformément aux dispositions adoptées par le Comité Directeur Fédéral relatives aux U13 M/F et à celles de l'article 7 - règles de participation des règlements sportifs des championnats régionaux benjamins(e)s,

Madame, Monsieur ..... Président(e) du groupement sportif

Autorise le joueur / joueuse : ..... licence n° .....

A participer à la phase régionale du championnat U13 M/F avec le club de :

Le : .....

Le : .....

Signature et cachet du groupement sportif  
du licencié(e) :

Avis du Comité Départemental :

**Rappel de l'article 7 - Règles de participation :** Conformément aux dispositions adoptées par le Comité Directeur, la Ligue Régionale autorisera un(e) U13 appartenant à la liste des potentiels départementaux et dont le Groupement Sportif/CTC n'est pas qualifié pour la 2<sup>ème</sup> phase régionale à participer à cette dernière avec un autre groupement sportif (ou une CTC), dans les conditions suivantes :

Le Comité Départemental dans lequel évolue le demandeur (la demandeuse) est compétent pour valider cette autorisation.

La demande doit être établie avant le début de la 2<sup>ème</sup> phase à l'aide d'un imprimé qui sera à retirer auprès du Comité Départemental concerné. L'avis favorable du Président du groupement sportif du licencié (de la licenciée) ainsi que celui du Comité Départemental devront y figurer.

Un groupement sportif/CTC participant à la phase régionale, ne pourra faire évoluer au sein de son équipe, qu'un(e) seul(e) joueur(euse) « autorisé(e) ». Celui-ci (Celle-ci) vient s'ajouter au nombre défini dans les règles de participation des championnats régionaux jeunes.

